

LUNDI 02 JUILLET 2018

**Etaient présents : MM BAUDRY - BRIAND- BASILE - FOUSSARD- HOURDOU - LASSIER- ALLIET-JACQUELIN- VILLEMAINE- MMES BRUNET BREYAUULT- COMBREAU-LOUP.**

**Etaient absents excusés ayant donné pouvoirs: S GOURON à C BAUDRY - H MENIER à I LOUP- P PION à M BRIAND -**

**Etait absent: /**

**Est désigné secrétaire de séance : Mme COMBREAU**

#### **Projet garderie périscolaire**

Mme PAIN, présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire, ayant été conviée par Mr le maire, informe le conseil municipal que les effectifs du regroupement scolaire sont en déclin : il devrait y avoir 10 élèves de moins à la prochaine rentrée et 5 à la rentrée 2019.

Le nombre d'heures de garderie devrait baisser d'une heure par jour compte-tenu du passage de la semaine d'école à 4 jours.

Sans parler des aléas de la vie, divorces, départs...d'éventuelle fermeture de classe...La construction d'une garderie par la CC CVL, d'un montant avoisinant 200 000€ HT, semble compromis. Les élus de la CC CVL décideront lors d'un prochain conseil communautaire.

Mme PAIN quitte la salle après cette question.

#### **I- FETE NATIONALE DU 13 JUILLET**

La fête nationale sera fêtée le vendredi 13 au stade si la météo le permet. Au cas où il pleuvrait les festivités seront déplacées à la salle des fêtes.

Les élus, BRIAND, BASILE, BRUNET BREYAUULT, COMBREAU, VILLEMAINE seront absents.

La buvette sera tenue cette année par L'AFB.

100 pains seront commandés à boulangerie de Cravant les Coteaux.

Mr Philippe PION mettra à disposition 4 barbecues.

Les stands pourraient être démontés le samedi 21 par les organisateurs du TRAIL de Panzoult. Mr LASSIER se charge de contacter les organisateurs de cette course.

#### **II- MISE AUX NORMES SALLE DES FETES ET ACCES HANDICAPES**

Mr le maire informe le conseil municipal que les travaux « mise aux normes accessibilité » seront subventionnés par :

- La REGION : 2 700€
- Le Département (FDSR) : 8 003€ soit un total de 10 703€/ 13 754€ HT.

La SA HEGRON devra exécuter les travaux de mise aux normes accessibilité aux handicapés dès le début septembre 2018.

#### **III- POINT « GENS DU VOYAGE »**

Mr le maire dresse un résumé de son rendez-vous au ministère de l'intérieur le 11 juin dernier. Il semblerait que Mme la Préfète d'Indre-et-Loire n'appliquerait pas les lois en vigueur à l'encontre des gens du voyage et entretiendrait un certain « laisser-aller » vis-à-vis de cette population. Elle aurait eu des remarques de sa hiérarchie.

Il semblerait toutefois que les gendarmes feraient plus de contrôles d'identité...Les choses semblent évoluer dans le bon sens

#### **IV – PROPOSITION MUTUELLE GROUPE AXA**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu la visite de Mme GAYE, agent des assurances AXA, qui lui a demandé à ce que la commune cautionne leur démarchage auprès de la population. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse de cautionner le démarchage commercial auprès des administrés.

#### **V- SIEIL : DEMANDE D'ADHESION DE LA CC.TOURAINE VALLEE DE L'INDRE**

Monsieur le Maire expose :

- Par délibération en date du 27 mars 2018, le Syndicat Intercommunal d'Electricité d'Indre-et-Loire a modifié ses statuts suite à l'adhésion de la commune de la Communauté de Communes TOURAINE VALLEE DE L'INDRE pour la compétence « éclairage public » à compter 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- En application des articles L.5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune, en qualité de membre adhérent du SIEIL, doit délibérer sur l'adhésion de ce nouveau membre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes TOURAINE VALLEE DE L'INDRE, pour la compétence « éclairage public » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **VI- POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE**

Le conseil municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les devis à venir pour les travaux de voirie les plus urgents. Etant entendu qu'une somme a été allouée à ce chapitre lors du vote du budget.

#### **VII- REVISION DES LOYERS AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2018**

Considérant que les loyers maximum évoluent chaque année au 1<sup>er</sup> juillet conformément à la convention, en fonction de l'indice du coût de la construction du premier trimestre de l'année (avril 2018 –parution JO en 13/04/2018), les loyers doivent être revus à la hausse de 1.05 %.

Le conseil municipal arrête ainsi qu'il suit les montants des loyers applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

T3 :1, place Pierre Alliet	391.26 €
T2 : 1bis, place Pierre Alliet	295.00 €
T3 : 3, place de l'église	395.00 €
T3 : 15, rue principale	538.29 €
T2 : 5, place de l'église	430.01 €
Garage place de l'église	25.00 €

#### **IX- DEVIS LOCAL TECHNIQUE**

Compte-tenu que les offres de prix étaient trop élevées, Mr LASSIER, responsable de la commission « Bâtiments » a convoqué les artisans et ont revu les travaux à la baisse.

Mr le maire présente les nouveaux devis corrigés :

SARL DELÉPINE :	2 691.42€ TTC
Frédéric VASSOR :	1 792.66€ TTC
Eric GAILLARD :	1 392.90€ TTC
Loïc GEORGES :	874.99€ TTC

**Total :** 6 751.97 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les devis et décide de commander les travaux.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- 1) Boulangerie : Mr le maire informe le conseil municipal que Mme MERCIER, épouse du boulanger actuel, reprendra la boulangerie en septembre 2018 à son nom. Elle emploiera un ouvrier boulanger et les horaires seront les suivants : du lundi au samedi de 7h30 à 13h. Fermé le dimanche.  
Mme MERCIER demande à ce que la commune installe un distributeur à pains devant la boulangerie pour dépanner les cravantais lorsque la boulangerie sera fermée. Dépense de l'ordre de 10 000<sup>e</sup> qu'elle s'engage à rembourser sur 4 ans.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas s'engager dans cette dépense pour l'instant.
- 2) Développement numérique : Mr le maire informe le conseil municipal qu'en 2021 tous les cravantais seront reliés à la fibre. Pour se faire, toutes les habitations doivent être munies d'un numéro de rue. La commission compétente doit palier à cette exigence.
- 3) Ecole : Volets roulants à réparer- tables à déplacer dans la cour pour éviter les fientes (ce que le conseil refuse)- Distributeur à savon à fixer au mur dans la classe des CE.  
Suite au conseil d'école, Mme BRUNET BREYALT évoque la prise en charge des transports à destination de la piscine de CHINON ainsi que le problème de convention de prise en charge de l'intervenante musicale, toujours employée à ce jour par le SIS CRAVANT PANZOULT lors qu'elle devrait être employée par la CC CVL. Mr le maire s'engage à contacter Mr MOUTARDIER, délégué aux affaires scolaires à la CC CVL à ce sujet.